**Rapport de la deuxième journée**

Comme la veille, cette deuxième journée a commencé par la célébration eucharistique dans la communauté scj de Lemba à 6h00, suivie du petit déjeuner à 7h 30. Il est 8 h 55 quand débute les travaux au centre USUMA par la prière faite par le Père Joseph KUATE et la lecture du compte rendu de la première journée par le Père Guy Bertrand WABO suivie de l’amendement.

Cette 2ème Journée est axée sur l’analyse des Statuts de la CTDA. Une première lecture est faite par le père François qui permet de prendre connaissance du texte base suivi d’une lecture approfondie durant laquelle le texte sera scruté et amendé dans le fond et la forme :

1. La titulature de la structure du texte a subi des modifications. On est donc arrivé à la structure suivante :

I. Composition *[Art. 1-2]*

II. But et objectifs *[Art. 3-4]*

III. Attributions et compétences *[Art. 5-9]*

IV. Dynamique de l'Assemblée *[Art. 10-16]*

 V. Moyens financiers *[Art. 17]*

 b) Le document s’est vu attribuer un préambule qui retrace succinctement l’historique de la Commission.

c) D’autres articles ont été ajoutés, entre autres :

* Dans II But et objectifs

e) soutenir la réflexion lors des colloques et événements des Entités au niveau continental (rencontres des supérieurs majeurs, commissions, formation, etc).

f) dynamiser les commissions de spiritualité, apostolat et liturgie de nos différentes entités d’Afrique

* Dans III Attributions et compétences

Secrétaire

e) il détient des archives de la CTDA

* Dans IV Dynamique de l’Assemblée
1. Les confrères de l’entité où se tient la rencontre, sont invités à y prendre part. Ils n’ont pas la voix active au vote.
* Art 15 : d) tout membre doit s’informer constamment sur l’actualité théologique en Afrique et dans le monde et dans la Congrégation.

 e) les articles sont publiés soit dans le site de la Congrégation, soit dans ceux des entités soit occasionnellement dans les revues existantes.

* V. Moyens financiers
1. Le voyage

Les dépenses pour le voyage de chaque membre reviennent à la charge de son entité.

1. Administration et secrétariat

Un budget sera prévu pour supporter le voyage de secrétaires et les charges d’administration et de publications (500 $ par entité par an)

1. Pour les rencontres, l’entité hôte doit assurer l’accueil et hébergement des membres de la CTDA comme sa contribution.

Après ce travail sur les statuts, autres réflexions relatives à la vie de la Commission ont été menées :

* La commission se propose un espace de travail de publication trimestrielle selon les thèmes choisis dans une période qui va de Mars-Octobre. On pourra aussi intéresser les confrères dans cet espace de publication.
* La contribution d’un expert pourrait faire l’objet d’une publication par la suite au niveau de la Commission.
* On pourrait demander aux Supérieurs majeurs de sujets de réflexions par rapport aux inquiétudes et sujets et aux questions qui leur paraissent importants.

La séance s’est achevée à 17 h et rendez-vous a été donné pour l’approbation des statuts.